



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : postes et telecommunications

Question écrite n° 12113

Texte de la question

M Elie Castor attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la necessite de revoir la classification prevue en classe 4 pour le bureau de poste de Remire-Montjoly en Guyane. Il souligne qu'avec 8 847 habitants au 1er janvier 1988, cette commune merite, comme pour Kourou (9 205 habitants), un bureau de premiere classe. Il rappelle que les projets qui sont en place a Remire-Montjoly actuellement, a savoir, le developpement d'une zone industrielle, l'extension de la zone portuaire, la construction d'un lycee et d'un complexe sportif, laissent presager un doublement de la population en moins de cinq ans. Il ajoute qu'il n'est pas acceptable qu'avec une population deux fois plus elevee que celle de la commune de Matoury (4 054 habitants), Remire-Montjoly se retrouve avec un bureau de la meme classe (4). Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre en compte ces elements pour offrir aux usagers de cette commune la qualite de service et l'accueil auxquels ils peuvent pretendre dans une recette de premiere classe.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le sait l'honorable parlementaire le classement des bureaux de poste est effectuee en fonction du trafic realise ou prevu. A Remire-Montjoly, le choix d'une recette de 4e classe, en remplacement du guichet-annexe, a ete fait en toute connaissance de cause par les services departementaux de la poste. Il s'agit d'une mesure d'ordre interne, basee sur le trafic attendu. Les rapprochements statistiques avec d'autres communes comme Kourou et Matoury sont peu significatifs car Remire-Montjoly, situee a peine a 7 kilometres de Cayenne, est plutot un secteur d'habitations et l'experience montre que le trafic des bureaux des localites residentielles n'est jamais tres important. Toutefois, la situation n'est pas figee et l'adaptation future du bureau a ete prevue en consideration des elements de developpement puisque 4 positions de guichets seront amenees, avec des possibilites d'extension ulterieure. Selon l'evolution qui sera constatee, les effectifs seront adaptes, comme pour les autres bureaux du departement, de facon a repondre aux besoins de la clientele.

Données clés

Auteur : [M. Castor](#) • [ie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12113

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1878